

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 6 décembre 2021

N° CP-2021-12-10-4

N° applicatif 2729

10^{ème} Commission

Commission Ouest Alsace - Saverne - Molsheim

Service instructeur

Service habitat public et adapté

Service consulté

CENTRE SOCIAL DE RESSOURCES GENS DU VOYAGE 67 PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ARSEA POUR UNE ACTION D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ DES ENFANTS ET ADOLESCENTS DU VOYAGE, ACCUEILLIS SUR L'AIRE DE MOLSHEIM

Résumé : Le comité de suivi de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Molsheim réuni le 20 mai 2021 a souhaité la mise en œuvre d'un groupe de travail pour accompagner la scolarisation des enfants séjournant régulièrement sur l'aire d'accueil. Après une première expérience d'ateliers pédagogiques basés sur la méthode Montessori pour des enfants de 6 à 11 ans, il est proposé de soutenir le projet "expérimentation d'un soutien à l'apprentissage des savoirs de base et à la parentalité ", pour des jeunes de 11 à 16 ans non scolarisés ou déscolarisés présenté par l'ARSEA, par l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 9 500 €.

Cette subvention s'inscrirait dans le cadre du déploiement des actions coordonnées par le Centre social de Ressources Gens du Voyage (CEDRE GDV 67) agréé par la CAF du Bas-Rhin depuis octobre 2018 (rapport CD67-CP/2018/431).

Malgré l'obligation scolaire, le taux de scolarisation des enfants du voyage a toujours été assez faible : la durée de scolarité était variable, et souvent inférieure à la durée de séjour des familles sur les aires d'accueil.

La scolarisation des enfants du voyage est ainsi une priorité du volet social du Schéma départemental d'accueil des Gens du voyage (SDAGV) du Bas-Rhin et un groupe de travail avec l'Education nationale, les centres de ressources Gens du Voyages de la Collectivité européenne d'Alsace et de l'Eurométropole de Strasbourg, les partenaires associatifs et la CAF a été constitué en 2020.

Depuis la crise du COVID, la situation est devenue catastrophique, comme en témoignent les chiffres de l'enquête annuelle réalisée dans le cadre du suivi du SDAGV : 17% en janvier 2021 (contre 27% en 2020) d'enfants scolarisés en établissement.

Les constats ont été similaires voire encore plus alarmants lors du comité de suivi de gestion de l'aire d'accueil de Molsheim réuni le 20 mai 2021.

Pour faire face à cette situation, un groupe de travail réunissant l' élu en charge des gens du voyage à la communauté de commune de Molsheim-Mutzig, le service gestionnaire de la communauté de communes, le service scolaire de la commune de Molsheim, le service social de secteur, le centre de ressource et la conseillère pédagogique du secteur de l'inspection académique a été constitué. Il s'est réuni pour la première fois le 7 octobre 2021 et s'est donné pour objectif :

- de favoriser la scolarisation en établissement des enfants de 3 à 11 ans ;
- d'expérimenter des ateliers Montessori auprès des jeunes de 12 à 16 ans scolarisés au CNED afin de les accompagner dans leur apprentissage et vers une scolarisation au collège ;
- de développer un temps dédié à la levée des freins culturels à la scolarisation (échange avec les mamans, accompagnement aux démarches, contacts avec les partenaires ...) et à la construction du lien avec le collège et avec le CNED pour soutenir l'apprentissage des jeunes.

Pour permettre aux enfants d'acquérir les codes de l'école et le niveau nécessaire à une entrée en primaire, l'ARSEA qui intervient régulièrement sur l'aire d'accueil au titre de la coordination sociale, mais également dans l'animation d'un espace de vie sociale agréé par la CAF, a initié sur les aires d'accueil de Sélestat et de Molsheim, dès fin 2019, des ateliers éducatifs sur la base de la méthode de pédagogie éducative Montessori.

Cette méthode basée sur la liberté de l'enfant dans le choix de ses activités, d'apprentissage par l'expérimentation et l'autonomie, a montré des résultats plus qu'encourageants (assiduité des enfants de 6 à 11 ans, progression dans l'apprentissage de la lecture et du calcul, satisfaction et encouragement des parents...).

Pour cette rentrée scolaire 2021/2022, l'ARSEA propose, pour la quinzaine d'enfants présents régulièrement sur l'aire d'accueil, de poursuivre l'atelier hebdomadaire destiné aux enfants de 6 à 11 ans et d'expérimenter la mise en œuvre :

- d'un 2^e atelier de 2h hebdomadaire dédié aux 8 jeunes de 12 à 16 ans (sur la période du 15 décembre 2021 au 30 juin 2022),
- d'un temps de médiation (0.25 ETP hebdomadaire) auprès des parents pour lever les freins culturels à la scolarisation (échange avec les mamans, accompagnement aux démarches, contacts avec les partenaires ...) et construire un lien avec le collège pour soutenir l'apprentissage des jeunes.

Un bilan aux termes des 6 mois d'intervention ainsi que le suivi bi-mensuel en groupe de travail partenarial permettra :

- de mesurer la pertinence de l'intervention ;
- d'évaluer son intérêt à être déployée sur d'autres aires d'accueil ;
- d'envisager, le cas échéant, sa poursuite dans le cadre de prestations de soutien à l'accompagnement des enfants et des familles de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin.

Sur un budget prévisionnel de dépenses de 15 200 € comprenant les deux ateliers animés par l'intervenante Montessori implantée à Molsheim, la mise à disposition du matériel spécifique, les temps d'animation et de médiation de l'intervenante de l'ARSEA, la collectivité est sollicitée à hauteur de 62% soit 9 500 €.

Il est proposé à la Commission de donner une suite favorable à cette demande en attribuant une subvention de 9 500€ à l'ARSEA. Il est également proposé de déroger à l'article 5b du Règlement Budgétaire et Financier de la Collectivité européenne d'Alsace afin de permettre le versement d'une avance de 80% de la subvention dès signature de la convention de financement, en décembre 2021, dans un souci de bonne gestion, et d'approuver les termes du projet de convention de partenariat joint au présent rapport.

La Commission Territoriale Ouest Alsace - Saverne - Molsheim a donné un avis favorable sur ces propositions, lors de sa réunion du 22 novembre 2021.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 9 500 € à l'association ARSEA pour la réalisation d'une action d'accompagnement à la scolarité des enfants et adolescents du voyage accueillis sur l'aire de Molsheim ;
- de décider de déroger à l'article 5b du règlement budgétaire et financier de la CeA sur les modalités de versement de cette subvention, selon les termes de la convention de partenariat jointe en annexe au présent rapport ;
- d'approuver la convention de partenariat jointe en annexe au présent rapport et de m'autoriser à la signer ;
- d'autoriser le prélèvement des crédits correspondants, soit 9 500 € sur le programme P043 - Opération 001 - Enveloppe 02 - chapitre 65 - fonction 554 - nature 65748.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a stylized flourish at the end.

Frédéric BIERRY